



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

[retour](#)

Question écrite n° 89841

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le rapport relatif au retour en France des Français de l'étranger, rendu public en juillet 2015, et souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur la proposition visant à délivrer une information claire et accessible sur les conditions dans lesquelles les conjoints étrangers de ressortissants français peuvent acquérir la nationalité française.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a confié à Madame Hélène Conway-Mouret, sénatrice représentant les Français établis hors de France et ancienne ministre chargée des Français de l'étranger, la rédaction d'un rapport sur le retour en France des Français de l'étranger. Parmi les mesures proposées à l'issue de ce rapport figure la délivrance d'une information claire et accessible sur les conditions dans lesquelles les conjoints étrangers de ressortissants français peuvent entrer et séjourner en France ou acquérir la nationalité française. S'agissant de l'acquisition de la nationalité française, cette mesure a été mise en œuvre puisque, depuis le début de l'année 2015, une information complète est accessible sur le site internet des préfectures à l'intention des étrangers conjoints de Français qui souhaitent acquérir la nationalité française. Ceux-ci peuvent ainsi prendre connaissance des conditions à remplir, des démarches à effectuer ainsi que de la liste des pièces à fournir.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89841

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7549

Réponse publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10364